

Tribune d'échange N° 25 - mars 2022

Consultation sur la Politique forestière vaudoise 2022 (PolFor22)

En 2006, l'inspection cantonale des forêts a mis en place une première politique forestière vaudoise (PolFor). Cette politique ainsi que la PolFor22 doivent s'inscrire dans le cadre légal strict de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991.

Une partie des 11 objectifs fixés alors, comme l'entretien des forêts protectrices, a été atteinte ; d'autres, comme la promotion du bois, ne le sont que partiellement. Il s'agit donc ici de prévoir un nouveau plan pour aboutir pleinement aux objectifs fixés et faire face aux nouveaux défis, notamment les changements climatiques

L'AdCV a pris bonne note que ce plan d'actions a un but essentiellement incitatif et vise à aider les propriétaires de forêts, notamment les communes, à mettre en place des mesures permettant d'atteindre les objectifs dudit plan.

Bien que ce point ne soit pas abordé dans le cadre de cette consultation, il est à noter qu'en 2021, l'Etat a adopté un crédit de 25 millions destiné à subventionner des mesures d'adaptation des forêts aux changements climatiques, dont le besoin est existant et dont la mise en œuvre rapide est nécessaire



Dans ces conditions, le Comité a décidé de répondre qu'il approuvait ce projet, bien qu'il regrette un peu que le plan qui a été soumis à consultation ne soit pas plus explicite au sujet des éventuelles incidences financières des mesures qu'il contient pour les propriétaires de forêts, notamment les communes.



La commune de Syens rejoint l'AdCV !

L'année 2021 a vu trois communes rejoindre l'AdCV. Après Essertines-sur-Rolle et Rougemont, c'est la commune de Syens que nous avons accueillie en octobre.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous !

Consultation préalable à la révision de la loi sur les communes

Le Canton a décidé de lancer une révision complète de la loi sur les communes (LC).

Il n'y a, pour l'instant, aucun projet concret d'établi, le Canton donne l'opportunité à tous les acteurs concernés de proposer des pistes de réflexion, lesquelles seront ensuite explorées plus avant dans le cadre de groupes de travail auxquels des membres du comité de l'AdCV participeront. Le délai de réponse, initialement fixé au 18 mars, a été prolongé au 30 avril.

Pour sa part, au terme d'une analyse actuellement en cours dans un groupe de travail, le Comité de l'AdCV va formuler diverses propositions, notamment pour ce qui est de la prise en charge de choses mobilières laissées par des locataires expulsés, de la nomination des Préposés au contrôle des habitants, des différentes formes de collaborations intercommunales et du cadre légal régissant la gestion des finances communales.

Une fois finalisées, les remarques et propositions du Comité de l'AdCV seront publiées sur notre site internet.



Les communes membres peuvent sans autre nous transmettre leurs propres suggestions afin que nous puissions les analyser et, cas échéant, les relayer au Canton.

